



MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

CRISE SANITAIRE DE LA COVID19, LA VILLE ET LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER DEVELOPPENT UNE SERIE DE NOUVELLES AIDES

Le passage du territoire métropolitain en zone d'alerte renforcée et les nouvelles mesures de lutte contre la propagation du COVID sont de nouvelles épreuves pour de nombreux établissements et associations.

Dans ce contexte, la Ville et la Métropole ont choisi la voie de l'étroite collaboration avec l'État, le Département, la Région pour porter des solutions concrètes et responsables à la hauteur de la crise.

Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, a souhaité qu'une nouvelle série d'aides soit mise en place pour accompagner durablement les acteurs les plus touchés par cette crise et être à leur côté pour accompagner les établissements et protéger l'emploi.

Dans ce contexte, cinq nouvelles mesures phares ont été annoncées :

- **La mise en place d'un numéro vert pour mieux informer les Montpelliéraines et les Montpelliérains**
- **La création de zones de dépistage sans rendez-vous**
- **Des mesures spécifiques pour les acteurs du monde sportif**
- **Un soutien inédit au monde culturel**
- **Des aides d'ampleur pour les TPE et PME touchées par les nouvelles règles sanitaires.**

I – PROTÉGER LES HABITANTS DU TERRITOIRE

En mettant en place un numéro vert, le 0 800 710 860, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Afin d'accompagner les Montpelliérains et les habitants de la Métropole dans leur quotidien et répondre à leurs questions, la Ville et la Métropole ont mis en place dès ce lundi 28 septembre un numéro vert : le 0800 710 860.

En composant ce numéro, habitants, associations et acteurs économiques du territoire peuvent être renseignés sur l'application des nouvelles règles sanitaires, les services assurés par les collectivités et les aides disponibles.

Lors de la seule journée du 28 septembre, 1 216 appels ont été recensés.

Afin d'apporter les réponses directement aux questions que se posent souvent les différents acteurs, une foire aux questions (FAQ) a également été rédigée, elle est disponible à l'adresse suivante : <https://www.montpellier.fr/covid19>.

Un travail partenarial avec le CHU, le Sdis34, l'ARS et la Préfecture de l'Hérault et LABOSUD pour proposer des tests gratuits et sans rendez-vous

La reprise de l'épidémie de COVID19 à l'échelle nationale et plus particulièrement dans l'Hérault a fait apparaître des besoins croissants en matière de dépistage sur le territoire. En effet, les tests de dépistage comme la prévention font partie intégrante de la stratégie de lutte contre la propagation de l'épidémie. C'est pourquoi la Ville et la Métropole de Montpellier se mobilisent pleinement aux côtés du CHU, du Sdis34, de l'ARS, de la Préfecture de l'Hérault et de LABOSUD pour protéger les Montpelliérains et faciliter l'accès au dépistage pour les usagers.

Ainsi, dans le cadre de la mise en place des deux centres de dépistage opérationnels depuis le 1^{er} septembre dernier, la Ville de Montpellier a apporté son soutien logistique et opérationnel pour la mise à disposition des lieux, la fourniture des équipements (barnums...), la mise en place de la signalétique, l'organisation de la gestion des flux (mobilisation de la police municipale) et le relai des informations pratiques aux usagers.

Ces deux centres ont déjà accueilli 8 350 personnes qui ont pu bénéficier d'un dépistage gratuit et sans rendez-vous à ce jour.

Pour toujours mieux répondre à la demande en test, la ville a créé deux nouveaux espaces de tests.

Dès ce jeudi 1^{er} octobre, deux lieux de dépistage seront ouverts :

- **Le parking du Domaine d'O** : les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h en accès voiture
- **La salle Pagézy** : les mardis et jeudis de 9h à 12h en accès piéton.

La Mairie travaille avec son partenaire LABOSUD pour améliorer l'offre de dépistage à la Salle Pagézy qui proposera à partir du 12 octobre, des plages horaires élargies et un fonctionnement du centre 6j/7.

Pour lutter activement contre la crise, et grâce à cette entente partenariale, la Ville de Montpellier a réussi à **créer à deux reprises un centre de dépistage temporaire moins de 24h après l'apparition d'un cluster**. Ces centres temporaires permettent de tester, en quelques heures, 400 personnes concernées par un cluster.

II – DES MESURES INÉDITES POUR SOUTENIR LES ACTEURS ASSOCIATIFS ET ÉCONOMIQUES DUREMENT TOUCHÉS PAR LA CRISE ET PROTÉGER L'EMPLOI

Face à l'aggravation de la crise sanitaire et aux nouvelles restrictions, la Ville et la Métropole ont développé de nouvelles aides ciblant les trois secteurs les plus touchés : le monde sportif, les acteurs culturels et les établissements concernés par des limitations de leurs activités.

Cinq aides ciblées sont engagées auprès des associations et des clubs sportifs

Dans le cadre du passage en zone dite d'« alerte renforcée » face au virus, plusieurs territoires ont arrêté l'ensemble des activités sportives pour les adultes comme pour les jeunes. À Montpellier, Michaël DELAFOSSÉ, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole et Jacques WITKOWSKI, Préfet de l'Hérault ont fait le choix de maintenir autorisées les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires avec des règles sanitaires strictes. Cette décision spécifique au territoire montpellierain permet à de nombreuses structures de ne pas être contraintes de fermer dans les prochaines semaines, une mesure salubre pour de nombreux clubs et associations.

D'autres mesures seront également mises en place pour accompagner et soutenir les associations pendant cette période de crise sanitaire, mesures impulsées par Christian ASSAF, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué aux Politiques sportives et Hervé MARTIN, Adjoint au Maire de Montpellier, délégué à la Ville sportive :

1. **Le déploiement d'une aide à la première adhésion associative de 50 euros pour les Montpelliérains âgés de 6 à 16 ans, sous condition de ressources, c'est le dispositif « Coup de pouce jeunes ».**

Entièrement financé par la Ville de Montpellier pour un coût de 300 000 euros, ce dispositif compte déjà plus de 1 500 adhésions. Beaucoup de familles ont souligné l'effet bénéfique de cette aide qui a amené vers le sport et la culture des enfants qui n'avaient jamais été inscrits à l'une de ces activités.

2. **La Ville et la Métropole accompagnent l'ensemble des associations et des clubs présents dans les équipements de la Ville et de la Métropole dans la mise en place de protocoles sanitaires et leur mise en œuvre notamment dans les 14 piscines du réseau et à la patinoire** (port du masque, maintien d'une jauge de personnes adaptée à la structuration des locaux, désinfection régulière des lieux, organisation et balisage des flux d'entrées et sorties, fermeture des vestiaires collectifs, mise à disposition de gel hydro alcoolique ...). Cette mesure aura un coût, mais elle illustre le choix de la responsabilité faite par les institutions montpelliéraines en maintenant l'ouverture tout en respectant de strictes mesures sanitaires.
3. **Des renforts de personnels – médiateurs ou agents polyvalents - vont également être mobilisés dans les piscines** afin d'aider les clubs à la gestion effective de la régulation des flux et des dispositions sanitaires.
4. **Des réfections du coût des lignes d'eau pour le trimestre** concerné par le confinement ont été appliquées dans les piscines de la Métropole.
5. **Les clubs professionnels hébergés dans les locaux de la Métropole** bénéficieront quant à eux d'une réduction de coût d'un trimestre de loyer correspondant à la période de confinement.

Un soutien inédit aux acteurs culturels durement touchés par la crise

Côté culture, les structures les plus menacées aujourd'hui sont principalement celles dont l'équilibre des budgets dépend fortement des recettes issues de la billetterie (cinéma arts et essais, théâtres, salles de concert...).

Si l'État a de son côté annoncé ces dernières semaines un plan de soutien de 2 milliards pour ce secteur, la fragilité générée par cette crise pour de nombreux établissements ont amené la Ville et la Métropole à proposer des mesures inédites :

→ Des réponses adaptées à chaque structure/ filière d'abord

La Ville et la Métropole ont choisi de mettre en place des actions par paliers afin de répondre de manière ciblée à des situations d'urgence émanant de structures et de filières dont les problématiques ne sont pas homogènes.

Ainsi, dès la semaine prochaine, plusieurs réunions pilotées par Agnès ROBIN, Adjointe au Maire de Montpellier, déléguée à la Culture et à la Culture scientifique et Éric PENSO, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué à la Culture et au Patrimoine historique se tiendront avec les acteurs des musiques actuelles, les représentants des deux salles de cinéma arts et essais et les représentants de l'association des Théâtres privés en Région seront organisées pour faire le point sur la situation. **Des dizaines d'établissements ont d'ores et déjà été ciblés. Lorsque la situation le justifiera des aides exceptionnelles au-delà de ce plafond pourront également être allouées avec deux objectifs clairement affichés : la protection des lieux culturels et des emplois liés.**

Une cellule d'écoute et de soutien aux acteurs culturels du territoire

La première mission de cette cellule d'écoute et de soutien sera de trouver, avec l'aide de la SERM et de la SA3M, des locaux pouvant être mis à disposition des structures manquant désormais de place pour mener à bien certaines de leurs activités.

Pour les salles de cinéma, une politique de préachat de billets d'entrée va être organisée pour soutenir la trésorerie des structures. Ces billets d'entrée seront ensuite reversés à des publics ciblés tels que les scolaires. 18 000 euros de places vont ainsi être préachetées pour aider les cinémas à tenir en cette fin d'année 2020.

→ Puis le déploiement plus global de nouveaux moyens au service d'une nouvelle politique culturelle

Une enveloppe dédiée – prenant en compte cette situation – sera mis en œuvre par la Ville et la Métropole lors de l'élaboration des budgets pour 2021 dans les prochaines semaines. Si la situation n'évolue pas favorablement et se dégrade encore en début d'année prochaine, la Ville et la Métropole de Montpellier pourront ainsi mettre en place un fonds exceptionnel de soutien.

Quatre mesures économiques concrètes et nouvelles pour soutenir l'économie de proximité, les PME, les indépendants du commerce, de l'artisanat et du tourisme, les professionnels du tourisme et de l'événementiel et les jeunes entrepreneurs

En tant qu'interlocuteurs majeurs du monde économique, la Métropole et la Ville de Montpellier mettent en place des mesures économiques exceptionnelles afin de limiter l'impact de la crise, en complémentarité avec les aides gouvernementales.

Ces nouvelles mesures ont été pensées pour cibler les acteurs les plus impactés par la crise et les aides à faire face dans la durée à cette crise sanitaire. Elles permettront de réduire les difficultés des entreprises les plus impactées par la crise, et plus précisément les salles de sport, les bars, restaurants et commerces impactés et ainsi de retrouver progressivement le dynamisme économique du territoire.

Ces aides répondent à trois objectifs :

- **Réduire** les difficultés financières des entreprises dont la trésorerie a été fortement impactée
- **Favoriser** la continuité de l'activité
- **Permettre** la reprise de l'économie métropolitaine
- **Protéger** l'emploi

→ Des exonérations et des aides destinées à l'économie de proximité

Trois types d'aides et exonérations sont mises en place par la Ville et la Métropole pour soutenir l'économie de proximité.

1. Les exonérations des taxes pour les marchés de plein air sont actées jusqu'à la fin de l'année 2020 ce qui représente un soutien à hauteur de 400.000 euros aux commerçants concernés.
2. Les exonérations des terrasses et étalages ont également été décidées jusqu'à la fin de l'année ce qui porte le soutien de la ville aux commerçants, bars et restaurants à 1,2 millions d'euros.
3. La mise en œuvre d'un « contrat terrasse citoyen » : des mesures fortes pour protéger l'emploi

Le contrat terrasse citoyen est un nouveau dispositif d'instruction de dossiers pour les extensions de terrasses obligatoires, valable 1 mois renouvelable.

Cette autorisation d'extension sera soumise à deux engagements de la part de l'établissement : le **maintien de l'emploi d'une part et le respect des obligations sanitaires et de distanciation physique d'autre part** (présentation d'un plan, déclaration du nombre de couverts avant et après COVID).

4. La création d'un fonds d'aide aux loyers professionnels applicable pour les périodes de fermeture ou de restriction administratives

Cette aide au loyer qui pourra couvrir le loyer des acteurs concernés jusqu'à mille euros par mois est l'une des mesures phares du nouveau plan de protection des acteurs touchés par la COVID.

Cette aide sera ouverte à tous les acteurs qui subissent une perte de 50% de leur chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente et qui sont impactés par les nouvelles mesures sanitaires, qu'il s'agisse d'une fermeture totale ou partielle.

→ Un accompagnement financier auprès des PME et des indépendants du commerce, de l'artisanat et du tourisme inédit

Cet accompagnement passera par deux mesures fortes :

1. Un abattement des deux tiers de la CFE.

La Métropole a choisi de réduire de deux tiers la cotisation foncière des entreprises concernées en 2020. L'État financera la moitié de cette mesure.

2. Un abondement du fonds régional « L'Occal » jusqu'au 31 décembre 2020 à hauteur d'un million d'euros

« L'Occal » est un fonds d'aide de la Région dédié aux commerces, à l'artisanat et aux entreprises du secteur touristique avec pour objectifs, d'accompagner les investissements pour la mise en œuvre des mesures sanitaires au travers de subventions et aménagements d'urgence nécessaires au redémarrage de l'activité.

Les institutions montpelliéraines s'appuient sur un partenariat renouvelé avec la Région pour abonder ce dispositif et le proposer aux acteurs locaux concernés. Cela représente une enveloppe d'un million d'euros pour les secteurs touchés.

→ Un accompagnement technique et financier auprès des PME et des indépendants du commerce, de l'artisanat et du tourisme

Trois actions seront mises en place pour soutenir l'accueil d'événements professionnels sur le territoire.

1. Des subventions aux associations

Ces subventions seront octroyées pour l'organisation de congrès et rencontres professionnelles. L'articulation entre l'aide financière de la Métropole et l'accompagnement effectué par le Bureau des Congrès et Montpellier Events sera également renforcée.

2. Une évolution du pack accueil congrès.

Le pack accueil congrès vise à organiser la mise en place de toute une série de services pour accueillir de manière très qualitative les congrès.

Jusqu'à présent ce pack était formalisé pour les très grands événements (plus de 1 000 participants). Afin d'encourager l'accueil des événements professionnels sur le territoire, ce pack accueil congrès sera décliné en pack de services selon la taille de l'évènement.

Il pourra comprendre : l'offre de transport, la communication et le pavoisement, l'accueil personnalisé des congressistes, des offres dans les commerces locaux, l'organisation de networking avec les acteurs économiques du territoire ...

3. **Le fonds de garantie congrès, un dispositif qui place Montpellier en pointe en la matière.**

Destiné à rassurer les organisateurs de congrès et les inciter à choisir Montpellier comme site d'accueil, ce fonds est doté de 500 000€.

Montpellier Méditerranée Métropole propose ainsi de garantir le remboursement des frais de location en cas d'annulation ou report rendus nécessaires par les conditions sanitaires en vigueur. Il est également étudié la possibilité de le mettre en œuvre pour couvrir au moins partiellement les surcoûts liés aux contraintes de limitation de jauge, d'espace supplémentaire nécessaire pour le respect de la distanciation etc.

→ **Un soutien financier nouveau aux structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs Montpellier Méditerranée Métropole soutient trois structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs : France Active – Airdie Occitanie, l'Adie et Initiative Montpellier Pic Saint-Loup.**

Ces associations d'aides à la création d'entreprises financent les entrepreneurs de notre territoire et permettent ainsi, chaque année, de maintenir et de créer de l'emploi sur la Métropole.

En renforçant, à hauteur de 265 000€ au total leurs fonds de prêts d'honneur ou en en créant un spécifique, la Métropole de Montpellier souhaite répondre à la difficulté première rencontrée par les entreprises en période de crise : le manque de trésorerie.

L'objectif poursuivi est de **donner un coup de pouce à environ 90 entrepreneurs** qui ne bénéficient pas (ou insuffisamment) d'aides de l'État et des institutions bancaires, pour une véritable relance de leur activité.

Ainsi, grâce au soutien de la Métropole, l'Adie propose son « Prêt de relance », France Active – Airdie Occitanie propose son « Prêt d'honneur 3M » et Initiative Montpellier Pic Saint-Loup propose son prêt « Relance ta boîte ».



@PresseMTP
#Covid19

newsroom.montpellier3m.fr

Contact presse – Pauline CELLIER
04 67 13 49 46 / 06 28 10 47 93
p.cellier@montpellier3m.fr